

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE  
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**16<sup>e</sup> rencontre – 26 avril 2022**  
*(par visioconférence)*

---

**Direction générale :**

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale  
M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la performance  
financière et à l'efficacité opérationnelle  
M<sup>e</sup> Érika Cloutier, secrétaire générale adjointe  
M. Bernard Beausoleil Chartrand, analyste, Secrétariat général

**Invités :**

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Mathieu Bouchard, directeur adjoint au Bureau des approvi-  
sionnements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, souhaite la bienvenue aux personnes  
présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, soumet les points suivants à l'ordre  
du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption  
des rapports de la directrice générale du 12 avril 2022
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions –  
tableau et annexes

- 4- A-29-2040 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non rengagement, pour incapacité, de personnel non enseignant pour l'année scolaire 2022-2023
- 5- A-29-2041 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mise en disponibilité et non rengagement pour le personnel enseignant de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2022-2023
- 6- A-29-2042 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mise en disponibilité et non rengagement pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2022-2023
- 7- A-29-2043 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non rengagement, pour incapacité, du personnel enseignant pour l'année scolaire 2022-2023
- 8- A-31-4578-A Service des ressources financières – services professionnels d'ingénieurs en mécanique et électricité (deuxième qualification) – avis de qualification 24-652P – inscription de nouvelles firmes
- 9- A-31-4628 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection d'enveloppes pour les écoles, Iona (rénovation de l'enveloppe extérieure) et Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté (rénovation de l'enveloppe extérieure) – appel d'offres 24-706P1 – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4635 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire à l'école Notre-Dame-des-Victoires, annexe et le remplacement de la plomberie et mise à niveau de la ventilation à l'école Saint-Albert-le-Grand – appel d'offres 24-712P2 – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4682 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de l'entrée électrique, de la distribution électrique et de l'alarme – incendie des écoles Boucher-De La Bruère, Notre-Dame-des-Victoires, le 10770, rue Chambord – AO 24-713P2 – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4696 Service des ressources financières – services professionnels en architecture - mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie et mise aux normes du DAR à l'école Père-Marquette et réhabilitation complète de la cafétéria et mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Évangéline – appel d'offres 24-720P1 – attribution d'un contrat
- 13- A-31-4721-A Service des ressources financières – le 8300, rue de Teck – rénovation de la chaussée de la cour d'école – phase 2 – appel d'offres 25-3056 – attribution de contrat

- 14- A-31-4722 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-3055P – attribution de contrat
- 15- A-31-4732 Service des ressources financières – école Bedford – rénovation des blocs sanitaires, phase 2 – appel d'offres 25-3059P – attribution de contrat
- 16- A-31-4749 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-728P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-4754 Service des ressources financières – fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l'installation) – appel d'offres 28-234P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-4755 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – lots 1, 2, 3, 9 et 10 – appel d'offres 28-240P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-4762-A Service des ressources financières – fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable – appel d'offres 27-625P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 20- A-31-4771 Service des ressources financières – services professionnels en génie de mise en service mécanique – avis de qualification 24-682P – création de la liste et inscription de firmes
- 21- A-31-4772 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager – appel d'offres 28-208P – exercice de la première année de renouvellement
- 22- A-31-4774 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction, de quincaillerie et d'autres articles connexes pour les besoins du Service des ressources matérielles et des écoles sauf l'École des métiers de la construction de Montréal – appel d'offres 27-724P – demande d'autorisation
- 23- A-33-1884 Service des ressources matérielles – école Saint-Louis-de-Gonzague – révision de l'estimation des honoraires professionnels et autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie (projet : 201 009 320)
- 24- A-33-1885 Service des ressources matérielles – écoles du Secteur Nord – révision de l'estimation du coût de contrat de service dans le cadre du déneigement des stationnements et de l'épandage d'abrasif (projet : 074 096 780)

25- Documents d'information

- a) A-31-4713 Service des ressources financières – le 4251, rue Saint-Urbain, école secondaire transitoire – réhabilitation majeure – phase I – appel d'offres 25-3051P – annulation de l'appel d'offres

26- Décisions prises hors rencontre

27- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la directrice générale du 12 avril 2022

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 12 avril 2022.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non renforcement, pour incapacité, personnel non enseignant pour l'année scolaire 2022-2023

Document déposé : Rapport A-29-2040 en date du 20 avril 2022  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non renforcement de membres du personnel de soutien pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que toutes les possibilités de réaffectation ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit informer son personnel de soutien avant le 1<sup>er</sup> juin 2022;

CONSIDÉRANT l'article 86 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, en raison d'incapacité, les personnes inscrites au tableau de l'annexe I du rapport déposé;

- 2° de MANDATER le Secrétariat général pour qu'il fasse parvenir aux employés concernés une lettre recommandée les informant de cette décision dans le délai prescrit au rapport.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mise en disponibilité et non rengagement pour le personnel enseignant de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2022-2023

Document déposé : Rapport A-29-2041 en date du 14 avril 2022  
de Mme Leïla Nouali concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non rengagement et la mise en disponibilité de membres du personnel enseignant pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2022-2023, établies conformément aux règles budgétaires, à l'Entente nationale et à l'Entente locale 2015-2020;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit aviser, avant le 1<sup>er</sup> juin 2022, le personnel enseignant concerné;

CONSIDÉRANT l'article 85c) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, en raison d'un surplus de personnel, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe confidentielle jointe au présent rapport;
- 2° de METTRE EN DISPONIBILITÉ, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe confidentielle jointe au présent rapport;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour qu'il fasse parvenir aux employés concernés une lettre recommandée les informant de cette décision dans le délai prescrit au rapport.

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mise en disponibilité et non rengagement pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2022-2023

Document déposé : Rapport A-29-2042 en date du 21 avril 2022  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la mise en disponibilité et le non rengagement de membres du personnel enseignant pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2022-2023, établies conformément aux règles budgétaires, à l'Entente nationale et à l'Entente locale 2020-2023;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit aviser, avant le 1<sup>er</sup> juin 2022, le personnel enseignant concerné;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 85 c) *du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de DÉCLARER en disponibilité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe I confidentielle jointe au présent rapport;
- 2° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, en raison d'un surplus de personnel, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe II confidentielle jointe au présent rapport;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour qu'il fasse parvenir aux employés concernés une lettre recommandée les informant de cette décision dans les délais prescrits au rapport.

7. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non rengagement, pour incapacité, du personnel enseignant pour l'année scolaire 2022-2023

Document déposé : Rapport A-29-2043 en date du 20 avril 2022  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non rengagement de membres du personnel enseignant pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que toutes les possibilités de réaffectation ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit informer son personnel enseignant avant le 1<sup>er</sup> juin 2022;

CONSIDÉRANT l'article 85 c) *du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, en raison d'incapacité, les personnes inscrites au tableau de l'annexe I du rapport déposé;
- 2° de MANDATER le Secrétariat général pour qu'il fasse parvenir aux employés concernés une lettre recommandée les informant de cette décision dans le délai prescrit au rapport.

8. Service des ressources financières – services professionnels d’ingénieurs en mécanique et électricité (deuxième qualification) – avis de qualification 24-652P – inscription de nouvelles firmes

Document déposé : Rapport A-31-4578-A en date du 14 avril 2022  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un rappel d'ouverture de l'avis de qualification 24-652P, afin d'inscrire des firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité pour une deuxième année à la liste de prestataires de services d'ingénierie, pour des mandats en maintien d'actifs, a été publié le 7 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que cinq (5) offres de services ont été reçues et que quatre (4) d'entre-elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre offres analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les sources de financement (investissement ou fonctionnement CSSDM) seront déterminées lorsque les projets seront créés et les contrats octroyés;

CONSIDÉRANT l'article 106 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'INSCRIRE les quatre firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité suivantes à la liste des prestataires de services qualifiés :
  - *Blondin Fortin et Associés*
  - *Cohésion Totale inc. / Systèmes Énergie TST inc.*
  - *Ponton Guillot inc.*
  - *Stantec Experts-Conseils Itée*
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans l'avis de qualification.

9. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection d'enveloppes pour les écoles, Iona (rénovation de l'enveloppe extérieure) et Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté (rénovation de l'enveloppe extérieure) – appel d'offres 24-706P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4628 en date du 19 avril 2022  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection d'enveloppes extérieures pour les écoles Iona et Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois des quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2024-2025 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2023-2024, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ; et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 317 571 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Artesa inc.* pour la réfection d'enveloppes extérieures pour les écoles Iona et Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

10. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire à l'école Notre-Dame-des-Victoires, annexe et le remplacement de la plomberie et mise à niveau de la ventilation à l'école Saint-Albert-le-Grand – appel d'offres 24-712P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4635 en date du 20 avril 2022  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire à l'école Notre-Dame-des-Victoires, annexe et le remplacement de la plomberie et mise à niveau de la ventilation à l'école Saint-Albert-le-Grand;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 février 2022;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2024 -2025 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2024-2025, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ; et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 370 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *LGT inc.* pour les services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire à l'école Notre-Dame-des-Victoires, annexe et le remplacement de la plomberie et mise à niveau de la ventilation à l'école Saint-Albert-le-Grand. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de l'entrée électrique, de la distribution électrique et de l'alarme – incendie des écoles Boucher-De La Bruère, Notre-Dame-des-Victoires, le 10770, rue Chambord – AO 24-713P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4682 en date du 14 avril 2022  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le remplacement de l'entrée et de la distribution électrique et de l'alarme-incendie des écoles Boucher-De La Bruère, Notre-Dame-des-Victoires et du 10770, rue Chambord;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 février 2022;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les sources de financement mentionnées au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 415 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour les services professionnels d'ingénierie en électromécanique pour le remplacement de l'entrée électrique, de la distribution électrique et de l'alarme-incendie des écoles Boucher-De La Bruère, Notre-Dame-des-Victoires et du 10770, rue Chambord. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – services professionnels en architecture – mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie et mise aux normes du DAR à l'école Père-Marquette et réhabilitation complète de la cafétéria et mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Évangéline – appel d'offres 24-720P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4696 en date du 19 avril 2022  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie et la mise aux normes du DAR à l'école Père-Marquette et la réhabilitation complète de la cafétéria et mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Évangéline;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été évaluée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la soumission analysée par le comité de sélection a été déclarée acceptable puisqu'elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2023 -2024 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 370 500 \$ plus taxes en honoraires à la seule firme ayant présenté une soumission et obtenu la note de passage, le consortium non juridiquement constitué, *Fabrig architecture + Cohlmeier architecture* pour la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie et la mise aux normes du DAR à l'école Père-Marquette et la réhabilitation complète de la cafétéria et la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Évangéline. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – le 8300, rue de Teck – rénovation de la chaussée de la cour d'école – phase 2 – appel d'offres 25-3056 – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4721-A en date du 22 avril 2022  
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la chaussée de la cour d'école – phase 2 pour le 8300, rue de Teck;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9039-3273 Québec inc. DDL Excavation inc.* au montant de 1 293 458,98 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport sera absorbée par les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021, par des fonds amassés par l'école ainsi que la contribution du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 293 458,98 \$ plus taxes à *9039-3273 Québec inc. DDL Excavation inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la chaussée de la cour d'école – phase 2 au 8300, rue de Teck;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-3055P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4722 en date du 19 avril 2022  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau à l'école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Oslo Construction inc.* au montant de 528 180 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 528 180 \$ plus taxes à *Oslo Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes du DAR, compteur, coupure et entrée d'eau à l'école Édouard-Montpetit;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Bedford – rénovation des blocs sanitaires, phase 2 – appel d'offres 25-3059P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4732 en date du 20 avril 2022  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires, phase 2 à l'école Bedford;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)* au montant de 678 323 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la *Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 678 323 \$ plus taxes à *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires, phase 2 à l'école Bedford;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-728P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4749 en date du 20 avril 2022  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui livrera sur demande les produits de viande, de volaille et de poisson dans les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi qu'aux organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le seul et plus bas soumissionnaire conforme est *Dubord & Rainville inc.* au montant de 2 924 940,40 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui autorisent la négociation de prix lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 731 235,10 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour la fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson. Ce contrat, de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, est assorti de trois options de renouvellement de six mois chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l'installation) – appel d'offres 28-234P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4754 en date du 12 avril 2022  
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l'installation);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues et cinq d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Storévolution inc.* au montant de 296 768 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 296 768 \$ plus taxes à *Storévolution inc.* pour la fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l'installation).

18. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – lots 1, 2, 3, 9 et 10 – appel d'offres 28-240P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4755 en date du 25 avril 2022  
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire, lots 1, 2, 3, 9 et 10;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes pour les lots 1, 2, 3 et 10 par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1, 2, 3 et 10 aux montants de :

<b>Lots</b>	<b>Titre</b>	<b>Coût (avant taxes)</b>	<b>Soumissionnaires admissibles et conformes</b>
1	Tables et pupitres	383 540,00 \$	Alpha-Vico inc.
2	Tables de formes spéciales	357 354,50 \$	Novexco inc.
3	Chaises	120 075,00 \$	Alpha-Vico inc.
10	Tables spéciales 2	83 450,00 \$	Novexco inc.

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 383 540 \$ plus taxes à *Alpha-Vico inc.* pour la fourniture sur demande du mobilier scolaire – lot 1. Ce contrat sera valide du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 357 354,50 \$ plus taxes à *Novexco inc.* pour la fourniture sur demande du mobilier scolaire – lot 2. Ce contrat sera valide du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023;
- 3° d'ATTRIBUER un contrat de 120 075 \$ plus taxes à *Alpha-Vico inc.* pour la fourniture sur demande du mobilier scolaire – lot 3. Ce contrat sera valide du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023;
- 4° d'ATTRIBUER un contrat de 83 450 \$ plus taxes à *Novexco inc.* pour la fourniture sur demande du mobilier scolaire – lot 10. Ce contrat sera valide du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable – appel d'offres 27-625P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4762-A en date du 14 avril 2022  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable, un contrat a été attribué le 12 mai 2020 au fournisseur *Acier TAG inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement du contrat viendra à échéance le 11 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Acier TAG inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et les écoles de formation professionnelle confirment leur volonté de renouveler l'entente avec *Acier TAG inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service d'*Acier TAG inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la deuxième et dernière option de renouvellement du contrat avec *Acier TAG inc.* pour la fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable, pour un montant de 137 417,43 \$ plus taxes et ce à partir du 12 mai 2022. Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année, soit le 11 mai 2023;
- L'atteinte du montant maximal de 137 417,43 \$ plus taxes.

20.

Service des ressources financières – services professionnels en génie de mise en service mécanique – avis de qualification 24-682P – création de la liste et inscription de firmes

Document déposé : Rapport A-31-4771 en date du 22 avril 2022  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification en génie de mise en service mécanique a été publié afin de créer une liste de prestataires de services qualifiés en ce domaine;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 2 février 2022;

CONSIDÉRANT que neuf offres de services ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que six des neuf offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 106 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER une liste de prestataires de services qualifiés en génie en mise en service de bâtiments;
- 2° d'INSCRIRE les six firmes de génie suivantes à cette liste;
  - *AMBIONER inc.*
  - *BOUTHILLETTE PARIZEAU inc.*
  - *GBI EXPERTS-CONSEILS inc.*
  - *MARTIN ROY ET ASSOCIÉS inc.*
  - *PONTON GUILLOT inc.*
  - *STANTEC EXPERTS-CONSEILS ltée*
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à attribuer des mandats de mise en service en mécanique dont la valeur est inférieure au seuil d'appel d'offres public, aux firmes inscrites à cette liste;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

21.

Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d’accessoires d’entretien ménager – appel d’offres 28-208P – exercice de la première année de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4772 en date du 21 avril 2022  
de Mmes Liz Urbina et Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de produits et d’accessoires d’entretien ménager pour l’ensemble des écoles et unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale de deux années et que celle-ci est assortie d’une option de renouvellement d’une année, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin à l’arrivée du premier des événements suivants :

- La date d’échéance indiquée au bon de commande;
- L’atteinte du montant maximal indiqué au bon de commande.

CONSIDÉRANT qu’une lettre a été envoyée à *Produits Sany* afin de connaître son intention et que celui-ci a accepté de renouveler l’entente pour une année supplémentaire, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l’entente pour l’année (2022-2023);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER le contrat avec *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Itée*, pour la fourniture sur demande de produits et d’accessoires d’entretien ménager, pour un montant de 1 806 871,37 \$ plus taxes, pour la période du 2 juillet 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

22.

Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction, de quincaillerie et d’autres articles connexes pour les besoins du Service des ressources matérielles et des écoles sauf l’École des métiers de la construction de Montréal – appel d’offres 27-724P – demande d’autorisation

Document déposé : Rapport A-31-4774 en date du 19 avril 2022  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'offrir au Service des ressources matérielles et à ses écoles, sauf l'école des métiers de la construction de Montréal, une liste de fournisseurs pour la fourniture sur demande de matériaux de construction, de quincaillerie et d'autres articles connexes;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT l'article 125 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sera publié, spécifiant les besoins du Service des ressources matérielles et des écoles à l'exception de l'École des métiers de la construction de Montréal, afin de leur permettre d'avoir une liste de fournisseurs auprès desquels ils peuvent s'approvisionner et avoir un prix unique pour toute la période du contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de PUBLIER un appel d'offres utilisant la règle 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnements des organismes publics* pour la fourniture sur demande de matériaux de construction, de quincaillerie et d'autres articles connexes pour le Service des ressources matérielles et les écoles du CSSDM à l'exception de l'École des métiers de la construction de Montréal.

23. Service des ressources matérielles – école Saint-Louis-de-Gonzague – révision de l'estimation des honoraires professionnels et autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie (projet : 201 009 320)

Document déposé : Rapport A-33-1884 en date du 31 mars 2022  
de Mme Nathalie Bedirian concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *MécanicAction inc.* pour le projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, située au 2430, Terrasse Mercure, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Les Consultants S.M. inc.* pour les services professionnels liés au projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie de ladite école;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *MécanicAction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie de l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Les Consultants S.M. inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes électriques et de plomberie de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

24. Service des ressources matérielles – écoles du Secteur Nord – révision de l'estimation du coût de contrat de service dans le cadre du déneigement des stationnements et de l'épandage d'abrasif (projet : 074 096 780)

Document déposé : Rapport A-33-1885 en date du 19 avril 2022  
de M. Louis Bérubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Déneigement et Excavation M. Gauthier inc.* pour le déneigement des stationnements et de l'épandage d'abrasif pour les écoles du Secteur Nord;

CONSIDÉRANT que l'ajout de cinq (5) écoles ainsi que des demandes d'épandage supplémentaires ont conduit à une révision du coût estimé des contrats annuels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront absorbées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles, par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Déneigement et Excavation M. Gauthier inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du déneigement des stationnements et de l'épandage d'abrasif pour les écoles du Secteur Nord.

25. Documents d'information

- a) A-31-4713 Service des ressources financières – le 4251, rue Saint-Urbain, école secondaire transitoire – réhabilitation majeure – phase I – appel d'offres 25-3051P – annulation de l'appel d'offres

26. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas ici.

27. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 24.

*Secrétariat général – 13 mai 2022*